

Réaction au discours du Président de la République : Camopi, le lundi 11 février 2008

Alors que la signature par la France de la déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones date seulement du 13 septembre 2007, nous aurions pu espérer que la visite du Président de la République, M. Sarkozy, soit l'occasion de rappeler cet événement et de faire des annonces spécifiques sur les droits des Peuples autochtones. Plus spécifiquement, sa visite à Camopi, chez un des Peuples autochtones de Guyane française, aurait pu être le lieu d'une telle annonce.

Certes, les Amérindiens n'ont pas été totalement oubliés. Le Président a ainsi rappelé la présence sur le territoire guyanais des « Amérindiens dont les racines se trouvent aux origines de cette terre ». Cependant, la seule mention de la question du droit autochtone est l'annonce de la création d'un « Conseil consultatif des populations amérindiennes et businenge », un espace où les « populations autochtones » pourraient « faire entendre leurs voix sur les projets qui ont des conséquences sur leur environnement, leur cadre de vie ou leur culture. »

Deux remarques s'imposent. La première concerne le fait que les populations businenge soient identifiées comme populations autochtones. Or, au sens de la déclaration des Nations Unies, elles ne le sont pas. Nous ne remettons aucunement en cause la nécessité de faire valoir les droits des peuples businenge, bien au contraire, mais nous tenons à souligner la nécessité de séparer la question de leurs droits de celle des peuples autochtones de Guyane : notre histoire, notre cultures, notre organisation coutumières ne sont aucunement les mêmes, et cet amalgame pourrait être préjudiciable autant au peuples businenge qu'aux peuples autochtones. La seconde concerne le fait qu'il est juste question de « faire entendre sa voix » sur des projets, et non pas de travailler à la reconnaissance réelle des droits des peuples autochtones sur des questions cruciales, comme l'est la question du droits à la terre et aux territoires. Rappelons que celle-ci est au centre de tous les autres droits des peuples autochtones, de même que la question du droit à l'auto-détermination.

Par ailleurs, si la question de l'orpaillage a été au centre de son discours, il n'a pas été question - en tout cas pas de manière explicite - de la question des effets sur la santé de l'orpaillage. L'essentiel des discours était en effet centré sur l'insécurité lié à l'orpaillage illégal, les effets négatifs sur l'environnement, mais aucunement sur les effets du mercure sur la santé des populations autochtones.

Nous ne pouvons que nous féliciter des annonces qui ont été faites. Encore faut-il que (a) il y ait effectivement mise en place de tout ce qui a été promis, et (b) que cette mise en place ait les effets désirés. Par contre, nous ne pouvons que regretter, encore une fois, le fait que le Président n'ait pas clairement annoncé quelles seraient les mesures concrètes mises en œuvre pour aller dans le sens du respect du document dont la France est signataire, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ...

Okâ d'Alexis Tiouka, 2^{ème} Vice-Président de l'association Oka.Mag'